

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 JUILLET 2015**

=====

Date de convocation : 29.06.2015

Date d'affichage : 29.06.2015

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 16 Votants : 20

**Le 7 JUILLET 2015 à 20 H 30**

Le Conseil Municipal de la Commune de SOURDEVAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SOURDEVAL sous la présidence de M. Albert BAZIRE, Maire.

Étaient présents : M. BAZIRE Albert, Mme LAURENT Sophie, M. LEROUX Marcel, M. VIEL Bernard, Mme JARDIN Odile, Mme SAUVE Jacqueline, Mme CANIOU Brigitte, Mme MALACH Frédérique, M. DESMASURES Jean-Claude, Mme HARDEL Nadine, M. DANGUY Sébastien, M. DUCHEMIN Sébastien, M. JEHENNE Adrien, M. BOURDALE Jean-Pierre, Mme RENAUX Antoinette, Mme LEFRANC Elisabeth.

Absents excusés : Mme KERLEAU Marie, M. SEGUIN Emmanuel, Mme BESNIER Cynthia, Mme HAMEL Manuella, M. MARIE Christian, Mme FOURMENTIN Francine, M. JOSEPH Franck.

Procurations : M. SEGUIN Emmanuel à M. DUCHEMIN Sébastien, Mme HAMEL Manuella à Mme SAUVE Jacqueline, M. MARIE Christian à M. BOURDALE Jean-Pierre, M. JOSEPH Franck à M. LEROUX Marcel.

Secrétaire de séance : Mme LAURENT Sophie

=====

**Démission de Mme Marie KERLEAU**

M. le Maire informe ses Collègues que Mme Marie KERLEAU a adressé sa lettre de démission de ses fonctions d'Adjointe à Mme le Sous-Préfet d'AVRANCHES. Cette démission ne sera effective que lorsque Mme le Préfet de la MANCHE l'aura acceptée.

**Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 juin 2015**

Le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 9 juin 2015 n'appelle aucune observation.

**Avis du Conseil municipal sur la création d'une Commune nouvelle**

En accord avec les Maires des 8 Communes de l'ex-Canton de SOURDEVAL, une réunion d'information à l'intention de tous les Conseillers municipaux concernés s'est tenue à la salle du Rex le 19 juin dernier, avec l'intervention d'un Conseiller technique de Mairie-Conseil, organisme qui dépend de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Un document de Mairie-Conseil donnant les informations essentielles sur la Commune nouvelle, a été adressé à chaque membre du Conseil.

M. le Maire indique que la réflexion n'est pas encore aboutie à ce jour et qu'il y a encore beaucoup de points à étudier pour arriver à la création d'une Commune nouvelle et notamment la rédaction d'une charte qui fixe les conditions de fonctionnement de la Commune nouvelle, les modalités de mutualisation des moyens et la situation des personnels.

Chaque Conseil municipal des Communes environnantes est invité à donner un avis sur le projet.

En fonction de la date de création de la Commune nouvelle, les avantages financiers seront plus ou moins importants, mais M. le Maire ajoute que ce ne doit pas être seulement l'argent qui guide la décision, mais bien le fonctionnement de la Commune.

M. DANGUY demande s'il y a déjà eu des décisions d'autres Communes. M. le Maire pense qu'à ce jour, il n'y a que CHAULIEU qui a émis un avis favorable à la poursuite de la réflexion.

Pour M. JEHENNE, l'essentiel est de bien préparer la charte.

M. BOURDALE souligne que cela demande une réflexion particulière de la part des autres Communes qui vont perdre leur identité. M. le Maire ajoute que c'est aussi le cas de SOURDEVAL puisqu'on ne connaît pas le nom de la Commune nouvelle.

M. JEHENNE ajoute qu'on peut imaginer qu'à l'échéance 2020, ces regroupements seront obligatoires. M. le Maire répond qu'on ne sait pas, car comme on le voit dans les discussions sur la loi « NOTRe », les données changent tous les jours, notamment en ce qui concerne les seuils de création des intercommunalités.

M. BOURDALE se demande si les Communes ne vont pas subir des pressions pour ces regroupements. M. le Maire répond que de sa part, il n'y aura aucune pression sur personne et il souhaite que chaque Conseil municipal se détermine librement. Pour M. VIEL, c'est surtout l'État qui met la pression avec la « carotte » sur les dotations.

M. VIEL indique avoir lu un projet de ne maintenir que des Communes de plus de 500 habitants. Mme CANIOU ajoute que ces regroupements ont pour seul but de faire des économies. M. le Maire craint que les économies ne soient pas si importantes.

Mme LAURENT précise que le Département de la MANCHE est un des départements où il y a le plus de projets de regroupement. M. le Maire ajoute que les projets n'aboutissent pas tous. L'avantage au niveau de l'ex-Canton de SOURDEVAL, c'est qu'il y a toujours eu une bonne entente entre les élus des différentes Communes.

M. DUCHEMIN demande ce que l'on envisage de faire de cette Commune nouvelle. Qu'est-ce que l'on peut mettre dans le projet, du fait que beaucoup de compétences sont déjà parties à la Communauté de Communes ? M. le Maire pense qu'il peut s'agir d'une mutualisation de moyens. Mme LAURENT constate que les Communes nouvelles récemment créées exerçaient beaucoup de compétences et avaient donc plus d'intérêt à se regrouper.

Pour M. VIEL, il faut faire attention avec l'argent car les élus des petites Communes font actuellement beaucoup de bénévolat, et ne le feront peut-être plus après car ils réclameront d'avoir les mêmes services que ceux qui sont rendus actuellement par le personnel de la Commune de SOURDEVAL. Il faudra alors embaucher du personnel technique supplémentaire. Où sera l'économie ?

Afin de poursuivre la réflexion, M. le Maire propose de faire une nouvelle réunion du Conseil municipal spécialement sur ce sujet le mardi 28 juillet 2015. En effet, pour bénéficier de tous les avantages financiers, il faudrait que les Communes délibèrent avant le 1<sup>er</sup> septembre 2015 et il faut travailler sur la charte avant de pouvoir délibérer.

### **Mise en accessibilité de la Mairie (Délibération 2015.07.01)**

Un diagnostic accessibilité de la Mairie a été élaboré par le Cabinet d'architecture CAUCHARD de St QUENTIN-sur-le-HOMME.

Le projet consiste à créer des rampes d'accès au rez-de-chaussée de la Mairie côté jardin et installer un ascenseur pour desservir la salle du Conseil municipal et des mariages au 1<sup>er</sup> étage.

D'autre part, le couloir d'accès à la salle des commissions devra être élargi pour respecter la norme.

Différents autres aménagements sont nécessaires :

- Remplacement des portes d'entrée,
- Élargissement des espaces de manœuvre devant les portes,

- Installation ou mise en conformité de main-courantes,
- Marquage de bandes d'éveil et nez de marches sur les escaliers
- Modification de la banque d'accès
- Élargissement de portes
- Modification des sanitaires

Pour la salle des associations, une dérogation va être sollicitée du fait de l'impossibilité technique de la rendre accessible.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 95 493 €.

La Commission des travaux sera invitée à travailler sur le projet avec le maître d'œuvre qui sera retenu.

M. BOURDALE demande si l'architecte n'a pas envisagé d'aménager la salle du Conseil municipal au rez-de-chaussée. M. le Maire répond que c'est impossible en raison des murs porteurs et des conduits de cheminées.

M. DUCHEMIN pense qu'il faut dans tous les cas rendre l'étage accessible afin de ne pas créer de discriminations entre les usagers. Mme LAURENT ajoute que les personnes apprécient d'être reçues dans la salle des mariages lors des différentes cérémonies.

M. DANGUY demande quel est le montant des subventions espérées. M. le Maire reconnaît que les subventions diminuent toujours, mais espère environ 40 %.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser M. le Maire à déposer une demande de validation de l'Agenda d'accessibilité programmée de la Mairie (AdAp)
- d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation de maîtres d'œuvres pour la réalisation des travaux,
- d'autoriser M. le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la réserve parlementaire.

### **Acquisition de terrains pour l'élargissement de la rue Sœur Saint-Antoine**

(Délibération 2015.07.02)

Afin de permettre l'aménagement de trottoirs rue Sœur St Antoine, entre le Boulevard du Maine et l'EHPAD St Joseph, il est proposé de réaliser une acquisition d'une bande de terrain en bordure de voie, côté Nord pour une superficie totale de 276 m<sup>2</sup>.

Le prix d'acquisition serait de 8 € le m<sup>2</sup>.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de fixer le prix d'acquisition des terrains à 8 € le m<sup>2</sup>
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes d'acquisition et toutes les pièces se rapportant à ces acquisitions.

Il est précisé que cet élargissement permettra d'aménager un trottoir de chaque côté de la rue Sœur Saint-Antoine. Le problème des arbres de la propriété de Mme BOURNICHE demeure et la Commune ne peut qu'exiger l'élagage, ce qui n'est pas vraiment satisfaisant.

### **Création de 2 postes d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe**

(Délibération 2015.07.03)

MM. Laurent LECOZ et Sylvain DURAND remplissent les conditions pour être promus au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Le Conseil municipal, invité à en délibérer, décide la création de 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe (en remplacement des 2 postes d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe qu'ils occupent actuellement).

**Motion sur la baisse des dotations** (Délibération 2015.07.04)

A l'initiative de l'Association des Maires de France, le Conseil municipal est invité à délibérer sur la motion ci-dessous.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'État, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SOURDEVAL rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SOURDEVAL soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux

- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

M. BOURDALE n'est pas favorable à cette motion. En effet, l'Etat est endetté et il est nécessaire de faire des économies et que toutes les Collectivités jouent le jeu des économies. M. JEHENNE pense que ce ne doit pas être au détriment des Communes.

Pour Mme LAURENT, on pourrait admettre que les dotations diminuent si on ne nous mettait pas des charges supplémentaires comme les T.A.P. pour les écoles ou l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les Communes.

Pour M. JEHENNE, cela se ferait quand même sentir. Et M. le Maire ajoute que ce seront les entreprises, particulièrement du bâtiment et des travaux publics, qui paieront les « pots cassés » de ces baisses de dotations. M. VIEL précise que les investissements des Collectivités vont avoir diminué de 25 % cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte la motion ci-dessus par 16 voix Pour, 2 Contre (M. MARIE et M. BOURDALE) et 2 abstentions (Mme RENAUX et Mme LEFRANC).

## **Questions diverses**

### Concours des maisons fleuries

Comme indiqué dans le bulletin municipal, le concours des maisons fleuries se fera cette année sans inscription préalable. En effet, le jury s'est rendu compte que c'étaient toujours les mêmes personnes qui s'inscrivaient alors que d'autres, non inscrites, étaient parfois plus méritantes.

Le jury composé de Sophie LAURENT, Marcel LEROUX, Jacqueline SAUVE, Sylvain DURAND et Fabien PICOT organisera la tournée de visite des maisons fleuries vendredi 10 juillet 2015.

### Remplacement de Mme KERLEAU

Mme LEFRANC demande si Mme KERLEAU sera remplacée, et Mme RENAUX ajoute qu'elle était quand même en charge des affaires sociales et que c'est important.

M. le Maire indique que cela sera vu lors de la réunion du Conseil municipal du mois de septembre, mais il faut d'abord que Mme le Préfet ait accepté la démission.

### Aménagement du Boulevard du Maine

M. BOURDALE demande si le rond-point qui est en cours d'aménagement au carrefour du Bd du Maine, du Bd du 11 Novembre et de la rue Sœur St Antoine sera surélevé.

M. le Maire explique qu'il sera franchissable mais bombé.

La Secrétaire de séance,  
Sophie LAURENT.